

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2021 à 16H

Date de la convocation : 12 mai 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 mai 2021 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Michel GONIN, Jean-François DELAIRE, Jean-Éric GARRET.

Membres absents excusés : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Éric CABROLIER.

Membres ayant donné procuration :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS DU LAC D'AUBUSSON D'AUVERGNE

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne portant délégation du conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

Vu l'arrêté n°04-2017 portant création d'une régie « entrée base de loisirs d'Aubusson d'Auvergne » ;

Vu l'arrêté n°05-2017 portant création d'une régie « Camping-car base de loisirs d'Aubusson d'Auvergne » ;

Vu l'arrêté n°2021-06 portant création d'une régie de recettes et d'avance « Boutique base de loisirs d'Aubusson d'Auvergne » ;

Vu l'arrêté 2018-08 portant création d'une régie « Nautique base de loisirs d'Aubusson d'Auvergne » ;

Vu l'arrêté n°2020-55 modifiant la régie de recettes « Nautique base de loisirs d'Aubusson d'Auvergne ».

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

26

Membres du Bureau représentés :

2

Total votants :

28

Considérant la nécessité d'actualiser la grille tarifaire de l'ensemble des régies avant la saison touristique.

La grille tarifaire est annexée à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire,
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 28	Membres présents : 26	Membres représentés : 2	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 28	Pour : 28		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

